

UN COMMISSAIRE PARITAIRE À LA QUESTION

Que fait un commissaire paritaire ?

Il siège dans les CAP académiques, les CCP ou les CAP nationales selon la fonction qu'il occupe ; c'est-à-dire qu'il est le représentant des personnels dans des instances qui traitent de l'avancement, de la notation, de l'accès aux corps ou aux hors classes, de l'affectation, des mutations, du droit à congé... bref de la carrière de tous les personnels titulaires comme non titulaires. Dans toutes ces instances, le commissaire paritaire, élu du personnel, défend les intérêts individuels et collectifs de ses collègues. Pour le faire, il doit s'informer auprès de ses mandants, étudier les documents remis par l'administration et informer à l'issue des travaux. Il peut le faire grâce aux moyens que les SNES, c'est-à-dire les syndiqués, mettent à sa disposition.

Alors il cogère avec l'administration ?

Absolument pas ! Les commissaires paritaires du SNES, lors des CAP, sont là pour demander des explications, faire rectifier des erreurs, proposer des améliorations.

La connaissance des textes et le travail de préparation collectif sont un atout essentiel dans ce face à face avec l'administration. Le rôle d'un élu du SNES ne se limite pas au contrôle des actes de l'administration ou à un travail technique, c'est un rôle de défense du service public et de tous ses personnels, à travers la défense des intérêts individuels des collègues. Ainsi les discussions lors de l'examen des notes administratives sont souvent apaisées, car elles engagent toute une conception du métier, de la hiérarchie, de l'organisation du service.

Agrégés

Liste présentée par le SNES-FSU, le SNESUP-FSU et le SNEP-FSU

9 titulaires, 9 suppléants

Hors classe

1. **CHEVAUX Jean-Pierre** - Génie mécanique - Université de Franche-Comté - IUT Besançon - Vesoul - (25)
2. **PECHOUX Paul** - Mathématiques - Lycée G. Courbet - Belfort - (90)

Classe normale

1. **PIGUET Philippe** - Espagnol - Collège A. Malraux - Pontarlier - (25)
2. **DE PIZZOL Emmanuelle** - EPS - Collège V. Considérant - Salins les Bains - (39)
3. **BARON Denis** - Sciences de la Vie et de la Terre - Lycée V. Hugo - Besançon - (25)
4. **MAGNIN Yasmine** - Allemand - aff. prov. Lycée É. Belin - Vesoul - (70) - aff. à titre déf. Lycée G. Colomb - Lure - (70)
5. **VERMOT DES ROCHES Roger** - Histoire - Géographie - Lycée V. Hugo - Besançon - (25)
6. **RIOT Éliane** - Histoire - Géographie - Lycée H. Friant - Poligny - (39)
7. **CLERC Élisabeth** - Sciences Économiques et Sociales - Lycée Condorcet - Belfort - (90)
8. **ANDRÉ Gilles** - Sciences physiques - Université de Franche-Comté - IUT Besançon - Vesoul - (25)
9. **NELATON Laurent** - EPS - Lycée P. É. Victor - Champagnole - (39)
10. **DAVID Sylvain** - Sciences Économiques et Sociales - Lycée G. Courbet - Belfort - ZR Belfort - Montbéliard - (90)
11. **DA ROCHA David** - Génie mécanique - Lycée P. É. Victor - Champagnole - (39)
12. **LEVAIN Nathalie** - Économie et gestion - Lycée L. Pergaud - Besançon - (25)
13. **SOLAVAGGIONE Didier** - Histoire - Géographie - Lycée C. Nodier - Dole - (39)
14. **FROIDUROT Joëlle** - Sciences physiques - Lycée Le Grand Chènois - Montbéliard - (25)
15. **FRANCONE-BERTIN Bénédicte** - Lettres modernes - Lycée J. Haag - Besançon - (25)
16. **BEPOIX Sylvie** - Histoire - Université de Franche-Comté - Besançon - (25)



Professeurs d'Enseignement Général de Collège

Liste présentée par le SNES-FSU, le SNUipp-FSU et le SNEP-FSU

3 titulaires, 3 suppléants

PEGC classe normale, hors classe, classe exceptionnelle

1. **COMEAUD Francis Maths**
Physique Clg. J. Grévy POLIGNY (39)
2. **MEYER Sylvette**
Lettres - His.Géo. Clg. Diderot BESANCON (25)
3. **MELINAT Catherine**
Lettres - His.Géo. Clg. X. Bichat ARINTHOD (39)
4. **TEISSIER Annie**
Lettres - Anglais Clg. J.J. Rousseau VOUEAUCOURT (25)
5. **PARMENTIER Alain**
Maths - Physique Clg. L. De Vinci BELFORT (90)
6. **JOLIDON Josette**
Lettres - His.Géo. Clg. V. Hugo BESANCON (25)



Certifiés et assimilés

Liste présentée par le SNES-FSU et le SNESUP-FSU

19 titulaires, 19 suppléants

Hors classe du corps des professeurs certifiés

1. **GUTIERREZ Sylviane** - Lettres modernes - Collège A. France - Béthoncourt - (25)
2. **REDOUTEY Colette** - Lettres modernes - Université de Franche-Comté - IUT Besançon - Vesoul - (25)
3. **DÜRRLEMAN Dominique** - Histoire - Géographie - Lycée Les Haberges - Vesoul - (70)
4. **MARTIN Antoine** - Espagnol - Lycée J. Haag - Besançon - (25)
5. **LEDRAPIER Catherine** - Sciences physiques - Université de Franche-Comté - IUFM de Franche-Comté, site Montjoux - (25)
6. **PICAUD Annick** - Mathématiques - Lycée J. Haag - Besançon - (25)

Classe normale du corps des professeurs certifiés, corps des adjoints d'enseignement et corps des chargés d'enseignement

1. **LASALLE Cyril** - Mathématiques - Lycée E. Belin - Vesoul - (70)
2. **GUILLAUME Isabelle** - Documentation - Collège R. Gueux - Gy - (70)
3. **PEYRET Bernard** - Histoire - Géographie - Lycée C. Nodier - Dole - (39)
4. **RAYOT Sandrine** - Mathématiques - Collège A. France - Bethoncourt - (25)
5. **BARGOT Léonie** - Lettres modernes - Lycée G. Courbet - Belfort - ZR Belfort Montbéliard - (90)
6. **GALLIER Jérémy** - Lettres classiques - Collège C. Péguy - Vauvillers - (70)
7. **PORTRAT-CHAULET Laurence** - Lettres modernes - Collège Stendhal - Besançon - (25)
8. **TUAILLON Virginie** - Sciences de la Vie et de la Terre - Lycée E. Belin - Vesoul - (70)
9. **FAIVRE Nathalie** - Allemand - Lycée V. Hugo - Besançon - (25)
10. **ÉPAILLY Béatrice** - Anglais - Collège A. Camus - Besançon - (25)
11. **GRÉGOIRE Stéphane** - Lettres modernes - Lycée A. Peugeot - Valentigney - (25)
12. **GOUDIN Véronique** - Lettres modernes - Collèges Des Lacs - Clairvaux les Lacs - (39)
13. **GAVILA Jean-Marc** - Lettres modernes - Lycée L. Pergaud - Besançon - (25)
14. **PERNOT Martine** - Économie et gestion A - Lycée V. Bérard - Morez - (39)
15. **MOKRANI Mohamed** - Électrotechnique - aff. prov. Collège Des Vernaux M. Daubigny - Tavaux - (39)
- Collège A. Camus - Besançon - ZR Vesoul Luxeuil - (70)
16. **FLAMAND Laure** - Histoire - Géographie - Collège Rouget De Lisle - Lons le Saunier - (39)
17. **MORIZOT Isabelle** - Mathématiques - Lycée L. Pasteur - Besançon - (25)
18. **POURCHET Rémi** - Technologie - Collège L. Aubrac - Doubs - (25)
19. **CELMA Elvire** - Espagnol - Lycée R. Follereau - Belfort - (90)
20. **GUARINOS-KLEIN Céline** - Anglais - Congé formation professionnelle - Collège J. Prévost - Pesmes - (70)
21. **AMZAI Ahmed** - Physique appliquée - Lycée V. Hugo - Besançon - (25)
22. **BILLOT Marie-Claire** - Lettres modernes - Collège Les Louataux - Champagnole - (39)
23. **TROUTIER Philippe** - Génie mécanique construction - Lycée J. Haag - Besançon - (25)
24. **SALOMON Juliette** - Histoire - Géographie - Collège Les Louataux - Champagnole - ZR Lons le Saunier Saint Claude - (39)
25. **ROBERT Bruno** - Anglais - Lycée C. N. Ledoux - Besançon - (25)
26. **BREYER Brigitte** - Espagnol - Collège L. Pasteur - Jussey - (70)
27. **FAVORY Yannick** - Histoire - Géographie - Collège V. Considérant - Salins les Bains - (39)
28. **NAVETTE Myriam** - Lettres modernes - Lycée G. Cuvier - Montbéliard - (25)
29. **VALADARES Isabelle** - Espagnol - Collège L. Febvre - Saint Amour - (39)
30. **GAUTHIER Gilles** - Histoire - Géographie - Collège D. Diderot - Besançon - (25)
31. **TERRIBAS Anne** - Lettres modernes - Collège A. Malraux - Pontarlier - (25)
32. **CHATELET Francine** - Lettres modernes - Lycée C. Nodier - Dole - ZR Dole Arbois - (39)

CCP des agents non titulaires - Enseignement, éducation, orientation

Liste SNES - SNEP - SNUEP

Surveillance et accompagnement

Liste SNES - SNEP - SNUipp - SNUEP



L'ensemble des professions de foi est consultable sur notre site internet : www.besancon.snes.edu

Conseillers Principaux d'Éducation

Liste présentée par le SNES-FSU et le SNUEP-FSU

8 titulaires, 8 suppléants

Hors classe

1. **BELLIOT Paul-Christophe** - Lycée les Haberges - Vesoul - (70)
2. **PARNET Evelyne** - LP Pontarcher - Vesoul - (70)

Classe normale

1. **RAINONE Sandra** - Collège Entre Deux Velles - Saône - (25)
2. **DELCOURT Jean-Marc** - Lycée J. Michel - Lons le Saunier - (39)
3. **LAINE Christian** - Collège J. Jaurès - Saint Vit - (25)
4. **JOLY Chantal** - Collège Des Mille Étangs - Melisey - (70)
5. **PEDRETTI Laurent** - LP T. Bernard - Besançon - (25)
6. **LAPOINTE Stéphanie** - LP Bartholdi - Lure - (70)
7. **RENOU Aline** - Lycée A. Cournot - Gray - (70)
8. **MANSAR Aline** - Collège J. Bauhin - Audincourt - (25)
9. **BOSCARI Florence** - Lycée H. Friant - Poligny - (39)
10. **PONSOT Laurent** - Lycée L. Aragon - Héricourt - (70)
11. **GAIFFE-MONNIER Anita** - Lycée L. Pergaud - Besançon - (25)
12. **MISCHI Dominique** - Lycée Le Grand Chènois - Montbéliard - (25)
13. **PLANÇON Soline** - Lycée G. Courbet - Belfort - (90)
14. **GARESSUS Isabelle** - Collège A. Malraux - Pontarlier - (25)



UN COMMISSAIRE PARITAIRE À LA QUESTION

**C'est important un commissaire paritaire !
C'est donc payé en HS ?**

Heureusement non ! Les commissaires paritaires sont des collègues comme les autres, l'administration rembourse leurs frais de déplacement et ils ont droit à une autorisation d'absence pour participer aux travaux des commissions. Ils donnent de leur temps pour faire reculer favoritisme et passe-droits et pour que chaque situation soit envisagée dans l'équité et la transparence.

Le SNES demande

- des règles communes pour tous sur tout le territoire et le respect du paritarisme ;
- le respect des qualifications, des droits et des statuts de chaque catégorie ;
- l'amélioration des conditions de travail de tous ;
- la revalorisation de nos métiers.

Directeurs de C.I.O. et Conseillers d'Orientation – Psychologues

Liste présentée par le SNES-FSU

4 titulaires, 4 suppléants

Conseillers d'orientation - psychologues

1. **HERDEWYN Thierry**
aff. prov. CIO Lons le Saunier - (39)
aff. à titre déf. CIO Saint Claude - (39)
2. **PERROUD Florence**
SAIO Rectorat - Besançon - (25)
3. **DEBIANE Fatih**
CIO Vesoul - (70)
4. **PELLIER Christel**
CIO Lons le saunier - (39)
5. **MARPAUX Françoise**
CIO Besançon - (25)
6. **COLAS MARTINEZ Patricia**
CIO Montbéliard - (25)



CAP et autres instances

En votant le 2 décembre (et en votant SNES), vous ne désignez pas seulement des élus qui vous représentent dans les CAP et les CCP, vous choisissez aussi vos représentants dans d'autres instances, peut-être moins connues, mais importantes.

Des commissaires paritaires issus des différents corps siègent, par exemple, dans les commissions départementales de réforme : ces collègues statuent après avis médical sur les accidents de travail, leur imputabilité au service, les congés de longue maladie, les retraites anticipées pour raisons médicales, les rentes d'invalidité...

Outre ces participations directes, les élections du 2 décembre permettront de déterminer la représentativité de chaque fédération syndicale et donc le poids de leur participation dans différentes instances.

Ainsi dans le cadre des délégations FSU, les représentants du SNES siègent dans les CTP (comités techniques paritaires) départementaux et académiques qui ont à traiter de l'ensemble du fonctionnement du service public d'éducation, à l'exception des situations personnelles ; c'est aux différents CTP que sont traitées, par exemple, les ouvertures ou fermetures d'établissements, de classes, d'options, de postes... Les CTP sont également paritaires, c'est-à-dire composés à part égale de représentants des personnels et de l'administration. Le CAEN ou les CDEN (Conseil Académique ou Conseils Départementaux de l'Éducation Nationale) sont, eux, tripartites : élus, administration et représentants des usagers (élus du personnel, parents d'élèves...). Ce sont, a priori, les instances les plus importantes sur le plan académique ou départemental.

Il faut leur redonner le rôle éminent qui devrait être le leur et que l'administration se complait à ignorer, encouragée par l'attitude d'un gouvernement sourd à toute revendication et refusant toute vraie négociation.

Parmi les représentants des personnels, la FSU est majoritaire dans toutes ces instances ; grâce à vos suffrages elle espère le rester pour y défendre le service public d'éducation et exiger son développement.

Mode d'emploi

Qui ?

Tous les personnels titulaires et non titulaires enseignants d'éducation et d'orientation : professeurs de chaires supérieures, agrégés, certifiés, adjoints et chargés d'enseignement, PEGC, Cpe, directeurs de CIO et COPSy, ainsi que les personnels de surveillance et d'accompagnement : Mi-Se, AED, AVS, Assistants

étrangers... Ces personnels sont électeurs simultanément à la CAPA ainsi qu'à la CAPN de leur corps, **sauf** les professeurs de chaires supérieures (uniquement CAPN), les PEGC, (uniquement CAPA) et les personnels non titulaires (uniquement CCP respective).

Où et quand ?

Le mardi 2 décembre de 9 heures à 17 heures dans la section de vote où vous êtes inscrit (lycée, collège, CIO), **sauf** pour les personnels votant obligatoirement par correspondance au rectorat (enseignement supérieur, congé longue maladie, longue durée, de formation professionnelle, parental, etc...). Ces personnels ont reçu début novembre, sans avoir à le demander, le matériel nécessaire pour voter.

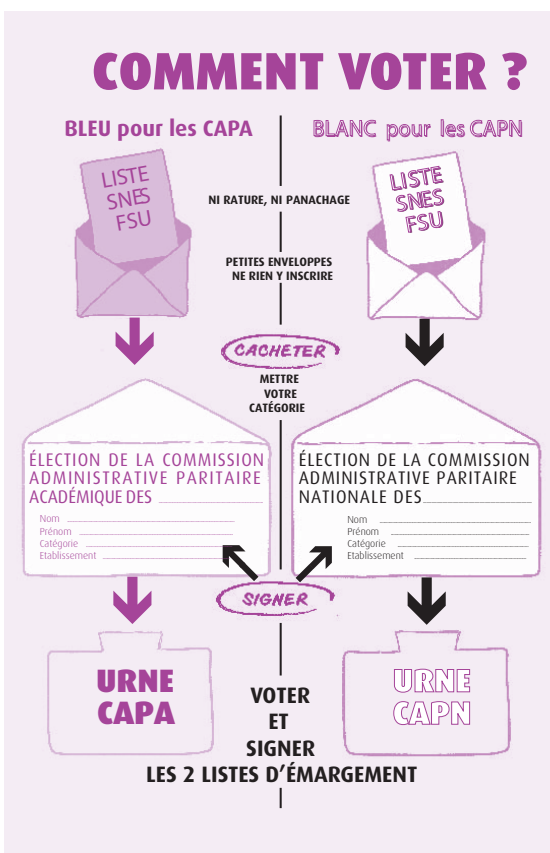
Les personnels affectés en lycée, collège ou CIO peuvent aussi voter par correspondance, sans avoir à justifier de leur choix, ils s'adressent à leur établissement pour disposer du matériel de vote.

Cette modalité est à recommander à tous ceux qui, le mardi 6 décembre, ne seront pas présents dans l'établissement où ils sont inscrits : collègues n'ayant pas cours le mardi, collègues dont l'absence le 2 décembre est prévisible (voyage, stage, décharge syndicale, etc...), collègues exerçant sur plusieurs établissements, TZR... **Attention** : le vote doit être **posté** (cachet de la Poste obligatoire) et **adressé à la section de vote**. Il doit y parvenir **avant la clôture du scrutin**, soit le 2 décembre à 17 heures. Le vote par dépôt entraîne son annulation.

Comment ?

Pour les CAP :

Pour les CCP :



Scrutin sur sigle et vote pour un ou des syndicats. Notre candidature est une candidature commune (SNES-FSU, SNUipp-FSU, SNEP-FSU et SNUEP-FSU). Répartition des sièges en fonction des voix et désignation des représentants par les organisations à l'issue du scrutin.

La circulaire rectorale du 12 septembre 2008 adressée à chaque section de vote précise par ailleurs : «Il conviendra de donner toutes facilités, y compris en les déchargeant de cours, aux personnels enseignants exerçant dans un autre établissement à la date du scrutin, pour se rendre dans leur section de vote à l'intérieur des horaires d'ouverture. J'attire tout particulièrement votre attention sur la situation des personnels titulaires d'une zone de remplacement (TZR) qui ont une affectation à l'année (AFA) dans un ou plusieurs établissements autre que celui de leur rattachement administratif. Dans ce cas, ces personnels seront inscrits sur la liste électorale et voteront dans leur établissement d'affectation (AFA) principale.»

Avec la FSU

Selon les catégories, les listes du SNES sont souvent présentées en commun avec d'autres syndicats de la FSU : SNEP (EPS), SNUEP (lycées professionnels), SNUipp (premier degré) et SNESUP (enseignement supérieur). Les commissaires paritaires assurent ensemble la défense de tous les personnels, dans l'unité, avec le soutien de notre fédération, la première de l'Éducation.

Davantage d'informations et précisions dans le Courrier de S1 N°3 expédié dans chaque établissement à la mi-novembre et via www.besancon.snes.edu. Si questions ou problèmes à propos des élections : s3bes@snes.edu, Tél. 03 81 47 47 90, Philippe PIGUET.